



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures,**  
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 27

procurations 11:

votants : 38

Date de convocation :  
 20 juin 2023

**PRESENTS** : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D JUTEAU, D CHAPPOT, J CHEVALIER, D BESSON, E BATTISTELLA, JP SERVANT, A MAGNIN, A AYEB, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

**REPRESENTES** : A RIESEN par G ZORITCHAK, M GENOUD par N LAKS, C CACOUAULT par V LECAQUE, M SALLIN par M GRATS, S LOYAU par J CHEVALIER, G NICOUD par D BESSON, JC GUILLON par V LECAUCHOIS, P DURET par I ROSSAT-MIGNOD, H ANSELME par A MAGNIN, C DURAND par A AYEB, L JACQUET par M SECRET

**EXCUSES** : L DUPAIN, M-N BOURQUIN

**ABSENTS** : Nathalie LAKS, J-L PECORINI, P CHASSOT, S KARADEMIR, S DUBEAU, J LAVOREL, L CHEVALIER, C MERLOT, B FOL

Secrétaire de séance : Madame VINCENT Carole

**Délibération n° 20230626\_cc\_eau\_asst\_66**

**8.8 ENVIRONNEMENT**

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE – CONVENTION HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRES – PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,*

Depuis 2017, la collectivité s'engage dans le cadre de la loi Oudin-Santini, dans le financement de projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans des pays en voie de développement.

Après un projet finalisé à Madagascar dans la ville de Brickaville, et un autre portant sur l'alimentation en eau potable et la construction de latrines dans 4 villages du Bas Mono au Togo, dont les travaux sont en cours, il est proposé de participer au financement de la 2<sup>ème</sup> phase pour finaliser l'alimentation en eau potable et l'assainissement de la commune de Koubri au Burkina Faso.

Le projet consiste à réaliser un forage d'eau potable et à construire 3 latrines pour desservir le collège de Nougou à Koubri (100 élèves).

Le plan de financement de cette opération se décompose de la façon suivante :

Co-financeurs	Montants HT sollicités	Pourcentages	Statut
Participation locale valorisée	13 740 €	5%	Acquis
AERMC	201 938 €	70%	À solliciter
SILA	30 000 €	10%	Sollicité (ont soutenu le projet sur la phase 1)
CCG	42 805 €	15%	
<b>Total</b>	<b>288 483 €</b>	<b>100%</b>	

**DELIBERE**

**Article 1 : de valider** la participation de la Communauté de Communes du Genevois au projet de coopération décentralisée présenté sur le collège de Nougou à Koubri au Burkina Faso,

**Article 2 : d'approuver** la convention de partenariat à intervenir avec Hydraulique Sans Frontières et le plan de financement associé pour l'année budgétaire 2023.

**Article 3 : d'inscrire** les dépenses correspondantes au chapitre 67 du budget de la Régie Assainissement pour un montant de 42 805 € HT.

**Article 4 : d'autoriser** Monsieur le Président à signer la présente convention à intervenir avec Hydraulique Sans Frontières.

**Article 5 : d'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
Télétransmise le :  
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance

Carole VINCENT



Le Président,

Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.